

RÉUNION DES AMATEURS DE CHIENS PYRÉNÉENS
Exposition Régionale d'Élevage



DIMANCHE 7 MAI 2023

GROSPIERRES (07)



EXPOSITION RÉGIONALE D'ELEVAGE

GROSPIERRES

DIMANCHE 7 MAI 2023



Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

RÉCOMPENSES

La RACP offre un cadeau à chaque exposant (le matin avec avec le catalogue) ainsi que des coupes et des plaques de chenil aux chiens les mieux classés.

- **Récompenses RACP à la table des juges**

Pour les classes Ouvertes, Intermédiaires, Travail, Champion, 1 plaque de chenil aux 3 premiers.

Pour les classes Baby, Puppy, Jeune et Vétéran une coupe au premier.

Un petit trophée à tous les autres.

- **Récompenses RACP sur le ring d'honneur.**

1 coupe au meilleur "couple" toutes races confondues.

1 coupe à la "meilleure paire" toutes races confondues .

1coupe au meilleur lot d'élevage par race

1 coupe au meilleur lot reproducteur par race

1 coupe pour chaque meilleur de race et chaque meilleur de sexe opposé

1 coupe pour le meilleur de la régionale.

Le classement des baby et puppy ne remontent pas à la SCC.

PROGRAMME

9h00 : Début des jugements morphologiques

Programme du ring d'honneur : milieu de l'après midi

- Jugements des classes. « Paire » et « Couple », ensuite lots de reproducteurs et lots d'affixe.
- Désignation des meilleurs sujets et ensuite du Best.

Reviennent sur le ring d'honneur l'après midi :

Les 3 premiers dans les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion.

Le 1^{er} dans les classes Baby, Puppy, Jeune et Vétéran.

Attention les chiens ne revenant pas sur le ring d'honneur pourront être déclassés conformément aux prescriptions de la SCC.

JURY PRESENTI

M. Norbert GAINCHE
pour les classes baby, puppy et vétéran

Berger des Pyrénées Mâle
Berger Catalan Mâle
Montagne des Pyrénées Mâle
Mâtin des Pyrénées Mâle
Berger Pyrénées Femelle
Berger Catalan Femelle
Montagne des Pyrénées Femelle
Mâtin des Pyrénées Femelle

M. ALAIN PECOULT les autres classes

Tests de comportement : Hervé HUGUES, Bruno ROUILLON, Norbert GAINCHE

NHAT : Steve JAUNIN

Le savez-vous ?

Cette manifestation canine est organisée par le club de race : La R.A.C.P.
Sans adhérent, un club de race ne peut rien faire, alors adhérez et faites adhérer,
Le club a besoin de vous !

BULLETIN D'ADHÉSION RACP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement à :
Sylvie TREILLE - 18 bis rue de l'Église 28700 Aunay-sous-Auneau

La somme versée est laissée à l'appréciation de chacun.

Un membre bienfaiteur a les mêmes droits qu'un membre actif.

Un membre bienfaiteur est seulement plus généreux envers l'association.

Membre individuel actif : de 40 € à 80 € / Membre individuel bienfaiteur : plus de 80 €

Deux membres actifs à la même adresse* : de 55 € à 90 €

Deux membres bienfaiteurs à la même adresse* : plus de 90 €

* ne donne droit qu'à un seul abonnement au bulletin

Attention ! Pour ceux de nos membres qui s'acquittent de leur cotisation par :

• virement postal depuis l'étranger : ajouter 3 € • Eurochèque : ajouter 10 € pour les frais d'encaissement si vous ne versez que la cotisation de base de 40 € (Il importe que la R.A.C.P. soit créditée de 40 € au moins).

En règle générale il est préférable que nos membres résidant à l'étranger s'acquittent de leur cotisation par mandat postal international, ou par virement bancaire sur le compte de la R.A.C.P. :

IBAN Identifiant international de compte / International Bank Account Number : FR76 30003 03833 00037289515 75

Précisez l'année pour laquelle vous voulez adhérer :

Nom : Prénom :

+ Nom : Prénom :

Membre(s) : actif(s) / bienfaiteur(s)

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. e-mail :

Membre actif seul = 40 €

Couple 2 membres actifs = 55 €

Je possède un (ou plusieurs) : (Rayez les mentions inutiles)

.....Berger des Pyrénées,Berger Catalan,Montagne des Pyrénées,Mâtin des Pyrénées

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALE ET RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Le règlement des expositions régionales d'élevage est le même que celui de la nationale d'élevage, mais le CACS et la RCACS n'y sont pas attribués.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : PREAMBULE

En tant qu'Association de Race affiliée à la Société Centrale Canine, la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens a pour rôle d'organiser des expositions spécifiques aux races qu'elle gère et qui ont pour but de favoriser l'amélioration et la promotion des chiens de race pure.

- L'Exposition Nationale d'Élevage avec attributions du CACS.

- Les Expositions Régionales d'Élevage sans attribution du CACS.

Les sujets bien typés et bien équilibrés, avec suffisamment de qualités apparentes pour faire de bons reproducteurs doivent être recherchés.

Les chiens qui peuvent s'y inscrire doivent être obligatoirement âgés d'au moins 4 mois et être en bonne santé.

Ils peuvent soit :

- posséder un certificat de naissance ou un pedigree délivré par la Société Centrale Canine.(LOF)

- être inscrits dans un livre des origines étranger reconnu par la Fédération Cynologique Internationale.

- être tatoués ou identifiés électroniquement au fichier ICAD (identification des carnivores domestiques), s'ils sont présentés à l'examen de confirmation à titre initial.

Article 2

L'Exposition Nationale d'Élevage est obligatoirement annuelle.

Le nombre d'Expositions Régionales d'Élevage ne peut excéder une par région administrative par an. Elles peuvent être associées avec une exposition toutes races.

TITRE 2 – RÈGLEMENT

Article 3

Les Règlements des Expositions Nationales d'Élevage et Régionales d'Élevage ne peuvent différer des règlements des autres expositions que sur les points suivants :

- Les jugements peuvent être rendus soit par un juge unique par classe, soit par un jury de deux ou trois juges par classe. Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Élevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (voir règlement des juges)

- Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

- Ces expositions peuvent comporter des épreuves particulières, telles que test de caractère ou contrôle d'aptitudes.

- Dans le cas d'un jugement rendu par un jury collégial, le président de jury aura la responsabilité d'attribuer seul le CACS et sa Réserve et de signer seul les cartons de qualificatif afférents.

- Les juges officiant seuls ou en tant que présidents d'un jury collégial pour l'attribution du CACS dans les Expositions Nationales d'Élevage doivent être qualifiés depuis un certain temps (voir règlement des juges et expert-confirmateurs).

- Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut y être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS.

Rappel :

• La participation à l'Exposition Nationale d'Élevage et aux Régionales d'Élevage est autorisée à tout chien de la race. Elle n'est pas restreinte aux seuls adhérents de l'association de race ou corrélée avec une adhésion à celle-ci.

Article 4. Le CACS

Le CACS ne peut être décerné qu'aux seuls sujets inscrits dans les classes Intermédiaire – Ouverte – Travail.

TITRE 3 – ORGANISATION DES EXPOSITIONS

Article 5 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

- L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30.

- Suivant l'organisation, le numéro d'exposant sera récupérée à l'entrée

du ring, auprès de la ou du secrétaire de ring ou au secrétariat de l'exposition ou reçu par courrier. Il doit être porté de manière bien visible lors des jugements.

- Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Il est vivement conseillé aux exposants d'être présents au moins une heure avant le début du jugement de leur classe.

- Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article 6 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

- Le service vétérinaire sera assuré par un vétérinaire retenu par la DPPP du département après proposition de la RACP. Il a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : la décision du vétérinaire est sans appel.

- En cas de refus d'accès par le vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la RACP.

- Tous les chiens étrangers devront être vaccinés contre la rage. Le vétérinaire exclura de l'exposition tout chien étranger non à jour de vaccination antirabique

Article 7 : REFUS OU EXCLUSIONS

La RACP se réserve le droit de refuser

- Tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif.

- La participation de chiens refusés par le service vétérinaire

- Ceux qui auraient substitués les chiens réellement engagés

Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, la RACP se réserve le droit de ne pas rembourser intégralement les engagements pour couvrir des frais d'organisation déjà engagés.

TITRE 4 – ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

Article 9 : BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

- Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Les potences sont interdites. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

- Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.08.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale.

- Doivent être exclus des expositions les chiens souffrants, estropiés ou atteints d'atrophie testiculaire, ainsi que les chiennes en lactation ou accompagnées de leurs chiots. Les femelles en chaleur peuvent participer aux expositions.

Article 10 : ENGAGEMENTS

- Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

- Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Seront refusées :

- Les engagements au poteau le jour de l'exposition, sauf omission ou erreur informatique ;
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les lots d'affixe et de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.
- Pour les engagements en Lot d'affixe et Lot de reproducteurs, le droit d'engagement est fixé pour un minimum de 3 et un maximum de 5 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquittés le montant.
- Sont considérés comme classes individuelles les classes intermédiaires, ouverte, travail, jeune champion, puppy, baby et vétérinaire.
- L'exposant présentera son attestation d'engagement (reçu par courrier ou qu'il aura imprimé) à l'accueil en arrivant.

Article 11 : ACCEPTATION

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la RACP à l'image photographique.

Article 12 : CLASSES

Rappel: Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS. Les chiens peuvent être engagés dans les classes individuelles suivantes :

- CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à 24 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE TRAVAIL (Bergers des Pyrénées à poil long et à face rase et Berger catalan) – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Intermédiaire et ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE CHAMPION DE BEAUTE ou de CONFORMITE AU STANDARD – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), déclarés Champions de Conformité au Standard, Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la FCI. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE JEUNE – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais pas au C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. La classe ne donne pas lieu à un classement. Seuls le premier mâle et la première femelle ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent concourent pour le « Meilleur de Race ».
- CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à 9 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy ».

- CLASSE BABY – Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby ».

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir à titre individuel. Chaque 1^{er} de chaque race est classé :

- CLASSE PAIRE : deux chiens de même sexe, de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE COUPLE : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE ou LOT D'AFFIXE : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire. Un éleveur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot constituant un lot indivisible.
- CLASSE ou LOT DE REPRODUCTEURS : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles).

Nota: Les lots d'affixe et de reproducteur doivent être engagés par écrit, au plus tard une demi-heure après la fin des jugements des classes individuelles.

Pour l'engagement d'un couple ou d'une paire, les inscriptions doivent être faites lors de l'envoi des engagements.

Article 13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils sont assistés par une ou un secrétaire (fonction qui ne peut en aucun cas être tenue par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur). Un juge qualifié peut être appelé en renfort si la nombre d'engagés dépasse 80 chiens. Une juge défaillant peut-être remplacé par un juge qualifié. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs envers les personnes ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés. Néanmoins, le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

- Tous les chiens d'une même classe et d'un même sexe sont présentés sur le ring et examinés individuellement et comparativement aux autres par un juge spécialiste de la race qui peut ne pas exiger la présence de la totalité de la classe simultanément sur le ring.

- Le « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignaera le motif sur son carnet de juge.

Article 14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs suivants :
- EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race, permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
- TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

- BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques principales de la race. Les points positifs doivent être plus marqués que les défauts de sorte que le chien peut être considéré comme un bon représentant de sa race.

- SUFFISANT-est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

- DISQUALIFIE: doit être attribué à un chien ne correspondant pas au type requis par le standard de la race, montrant un comportement manifestement contraire au standard, un comportement agressif ou peureux. Ce qualificatif s'applique également à un chien si peu typé que sa santé est menacée. Il doit en outre être octroyé à un chien présentant des défauts entraînant l'exclusion tels que définis dans le standard de la race. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant:

- NE PEUT ETRE JUGE: ce qualificatif est attribué à un chien qui ne bouge pas, un chien estropié, un chien qui saute sans arrêt sur son présentateur ou tente de quitter le ring rendant impossible toute appréciation du mouvement et de l'allure.

Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la dentition, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (par exemple: paupière, oreille, queue). Ce qualificatif est également attribué en cas de « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) ce qui est strictement interdit. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Article 15 : ATTRIBUTIONS DU CACS et RESERVE DE CACS

Le CACS ne peut être accordé uniquement qu'en Exposition Nationale d'Élevage à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en Classe Intermédiaire ou en Classe Ouverte ou en Classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Il y a un CACS par sexe et par variété.

Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage équivaut à celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC.

Dans le cas où le même chien obtient le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage et celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC, c'est la réserve suivant le CACS obtenu en second qui est transformé en CACS (sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions d'homologation exigées).

Chaque juge est responsable du classement dans les classes qu'il juge. Le juge attribuant le CACS (Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) et la RCACS (Réserve Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) est celui qui juge la classe ouverte.

Article 16 : RING D'HONNEUR

Sont appelés sur le ring d'honneur, les 3 premiers chiens des classes, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et le premier des classes, Baby, Puppy et Vétéran.

Rappel: Les chiens classés dans les 3 premiers de chaque classe qui ne se seraient pas présentés sur le ring d'honneur, pourront être déclassés.

Article 17 : MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE SEXE OPPOSE

Pour la désignation du « Meilleur de Race » et « Meilleur de Sexe Opposé », sont appelés sur le ring d'honneur:

- Le chien et la chienne proposés pour le CACS,

- Les meilleurs jeune mâle et jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Jeune,

- Les meilleurs champions mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Champion,

- Les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Vétéran

Tous concourent pour le titre de « Meilleur de Race » et celui de « Meilleur de Sexe Opposé ».

Article 18. MEILLEUR DE L'EXPOSITION

Le « Meilleur de l'Exposition » sera choisi parmi le « meilleur de Race » de chaque race.

Article 19. RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la RACP si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Article 20. SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées:

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du club organisateur;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 21. CONFIRMATION

Il est possible de procéder à l'examen de confirmation pour les chiens engagés ou non à l'exposition. L'âge minimum exigé pour les Bergers des Pyrénées et Bergers Catalans est de 12 mois et de 15 mois pour les chiens de Montagne et Mâtins des Pyrénées.

Pour les chiens engagés à l'exposition, la confirmation est comprise dans l'engagement à l'exposition.

Pour les chiens non engagés mais présents (dans les conditions sanitaires prévus dans ce présent règlement) le propriétaire devra se rendre au secrétariat afin de s'acquitter des droits d'engagement à la séance de confirmation (soit 37 euros) qui lui délivrera alors un ticket pour aller voir le juge chargé des confirmations (soit pendant les jugements si un juge est désigné en dehors des jugements, soit à la fin des jugements s'il n'y a qu'un juge présent à l'exposition)

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute, la carte d'identification fait loi.

Pour les chiens engagés, si le juge a un nombre trop important de chiens à juger, ou si le juge est étranger, l'examen de confirmation pourra être confié à un juge expert ou un expert confirmateur, désigné par la RACP, qui sera présent au secrétariat. En pareil cas, son nom figurera sur le catalogue de l'exposition.

Article 22. PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 23. COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret

n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), « Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... La présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 24. AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Article 25. RESPONSABILITÉ

La RACP décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la RACP ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par la commission des expositions de la RACP (Voir § Réclamations).

Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur de la SCC qui est applicable.



AGENDA RACP 2023

Régionale d'élevage - Erstein 67 - le 27 mai

Nationale d'élevage et Mondiale - Argelès Gazost - les 16 et 17 septembre

Spéciale à :

Dole le 14 mai

Châteaubriant le 1^{er} juillet

Douai le 15 juillet

Nantes le 9 décembre

TEST DE COMPORTEMENT

Race	Cat	Identification	Nom du chien	Exposant
BERGER DES PYRENEES à Face Rase	9	211VGZ	OSCAR DE CHAMPCROSE	M. REYNAUD Marc
BERGER DES PYRENEES à Poil Long	16	250268743998010	THOR BLUE DES DRAYERES	Mme VANRAES Catherine
	18	250268780220595	TWISTER DU CHAMP D'ONIX	Mme TRIMATIS Christelle
	30	250268780341238	TAYA DE LA SEVE DES PYRENEES	Mme CHOMANT Séverine
	31	250269100292459	TELI DE LA VALLEE D'OUAIL	M. LABOUBE Daniel
	36	250269590481640	SECCOTYNE BLEUE DU PIC D'ARBIZON	Mme HUGUES Chantal
	37	250268780137948	SHIVA DU CHAMP D'ONIX	Mme LINDEN Sophie
	38	250269590566409	SNOW DE L'OUSTAOU DE PADEL	Mme THORAX Michèle
	39	250269590476050	SUOMI	Mlle PICCA Ivane
	43	250268743203918	PELAGIE DES DRAILLES DE L'AIGOUAL	Mme IMBERT Michelle
46	250269590216519	RAIOLE DE L'OUSTAOU DE PADEL	M. Mme AUDIBERT André et Agnès	
51	250268743787811	SOLEDAD DU LAC DE FAOUG	Mme AEBI Sabina	
CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES	61	941010000369223	LOUKSOR DE ALBA DE LOS DANZANTES	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	62	250268743758792	TAHOE DE LA PLAINE D'ASTREE	M. CROUAN Yann
	63	250268743758668	THEO-D'OR DE LA PLAINE D'ASTREE	M. FERRANDIER Pascal
	64	250268743757530	TIBERE L'EMPEREUR DE LA PLAINE D'ASTREE	M. VAN DEN BERGHE Serge
	65	250268743758746	TIT'OURS BLANC DE LA PLAINE D'ASTREE	M. DEBUIRE Sébastien
	66	250268743758690	TRAPPEUR DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	67	250268743758686	TUMBESS DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	68	250268743757803	TYBALT DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	71	250268743758552	TOP GUN DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	74	250268723119221	SAPHYR DE LA PLAINE D'ASTREE	M. OUSTRY Michel
	75	250268743757927	SATURNE DE LA PLAINE D'ASTREE	M. MOUTH Emmanuel
	76	250268743758749	SIRIUS DE LA PLAINE D'ASTREE	Mme LAINS Marie
	77	250268743758343	SLICE DE LA PLAINE D'ASTREE	M. DAYON Lionel
	78	250268723119209	SNIEJOK DE LA PLAINE D'ASTREE	M. LAURENT Jean-Pascal
	84	250268743758893	TORNADE DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	85	250268743758511	TOUNDRA DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	86	250268743757806	TOURMALINE DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle
	87	250269610159974	SIADOUX DE LA VALLEE DU GIROU	Mme GALIANA Evelyne
88	250268743758890	TSUNAMI DE LA PLAINE D'ASTREE	Mlle GINON Marie- Raphaëlle	
Total				31

Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

CHIEN DE BERGER CATALAN.....5

JEUNE MALES.....	De 1 à 1.....	1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 2 à 2.....	1
OUVERTE FEMELLES.....	De 3 à 4.....	2
CHAMPION FEMELLES.....	De 5 à 5.....	1

BERGER DES PYRENEES à Face Rase.....7

PUPPY MALES.....	De 6 à 6.....	1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 7 à 7.....	1
OUVERTE MALES.....	De 8 à 9.....	2
JEUNE FEMELLES.....	De 10 à 10.....	1
OUVERTE FEMELLES.....	De 11 à 11.....	1
VETERAN FEMELLES.....	De 12 à 12.....	1

BERGER DES PYRENEES à Poil Long.....47

BABY MALES.....	De 13 à 13.....	1
PUPPY MALES.....	De 14 à 14.....	1
JEUNE MALES.....	De 15 à 18.....	4
OUVERTE MALES.....	De 19 à 25.....	7
TRAVAIL MALES.....	De 26 à 27.....	2
VETERAN MALES.....	De 28 à 28.....	1
BABY FEMELLES.....	De 29 à 29.....	1
JEUNE FEMELLES.....	De 30 à 35.....	6
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 36 à 39.....	4
OUVERTE FEMELLES.....	De 40 à 53.....	14
TRAVAIL FEMELLES.....	De 54 à 54.....	1
CHAMPION FEMELLES.....	De 55 à 55.....	1
VETERAN FEMELLES.....	De 56 à 59.....	4

Soit 59 chiens inscrits pour 23 races dans le 1er Groupe

2e GROUPE

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES.....33

PUPPY MALES.....	De 60 à 60.....	1
JEUNE MALES.....	De 61 à 68.....	8
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 69 à 71.....	3
OUVERTE MALES.....	De 72 à 79.....	8
CHAMPION MALES.....	De 80 à 80.....	1
BABY FEMELLES.....	De 81 à 81.....	1
PUPPY FEMELLES.....	De 82 à 82.....	1

JEUNE FEMELLES.....	De 83 à 86.....	4
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 87 à 88.....	2
OUVERTE FEMELLES.....	De 89 à 92.....	4

Soit 33 chiens inscrits pour 10 races dans le 2e Groupe

**Soit 92 chiens inscrits pour 33 classes à l'exposition de R.E. Chiens
Pyrénéens - Grospierres (07)**

JURY

M. GAINCHE Norbert (13)

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE PUPPY Mâles : 1

CLASSE VETERAN Femelles : 1

BERGER DES PYRENEES à Poil Long

CLASSE BABY Mâles : 1

CLASSE PUPPY Mâles : 1

CLASSE VETERAN Mâles : 1

CLASSE BABY Femelles : 1

CLASSE VETERAN Femelles : 4

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

CLASSE PUPPY Mâles : 1

CLASSE BABY Femelles : 1

CLASSE PUPPY Femelles : 1

M. PECOULT Alain (79)

CHIEN DE BERGER CATALAN

CLASSE JEUNE Mâles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1

CLASSE OUVERTE Femelles : 2

CLASSE CHAMPION Femelles : 1

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1

CLASSE OUVERTE Mâles : 2

CLASSE JEUNE Femelles : 1

CLASSE OUVERTE Femelles : 1

BERGER DES PYRENEES à Poil Long

CLASSE JEUNE Mâles : 4

CLASSE OUVERTE Mâles : 7

CLASSE TRAVAIL Mâles : 2

CLASSE JEUNE Femelles : 6

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 4

CLASSE OUVERTE Femelles : 14

CLASSE TRAVAIL Femelles : 1

CLASSE CHAMPION Femelles : 1

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

CLASSE JEUNE Mâles : 8

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 3

CLASSE OUVERTE Mâles : 8

CLASSE CHAMPION Mâles : 1

CLASSE JEUNE Femelles : 4

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2

CLASSE OUVERTE Femelles : 4

CHIEN DE BERGER CATALAN

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er TRES BON **1** [SANGO D'ESPINAVESA](#)
LOE : 2627364 Tat : 941010000376098 né le 25/12/2021 (XIULET II D'ESPINAVESA X MONA IV D'ESPINAVESA) Prod. M. TONIETTI FERRERO Agosto Prop. Mme GUICHARD Catherine

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **2** [OZARAK DEL SOMNI CATALA](#)
VDH : 21/07702030 Tat : 276098108427575 né le 19/12/2021 ((CH) OPERA ROCK DU CLOS MILLETTE X (CH) RESHA DE NORYMATIS) Prod. Mme NACHTIGAELLER Uta Prop. Mme ROCHE-ROBERT Marie-Christine
- Meilleur de sexe Opposé**

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 2e EXCELLENT **3** [SARKAZA DU CLOS MILLETTE](#)
LOF : 002390/00333 Tat : 250269608889414 née le 08/03/2021 (AVET DES LLUCANES X JAYAZA DU CLOS MILLETTE) Prod. Mme ROCHE-ROBERT Marie-Christine Prop. Mme ROCHE-ROBERT Marie-Christine

- 1er EXCELLENT **4** [SUZY LOO DU CLOS MILLETTE](#)
LOF : 002383 Tat : 250269608888868 née le 10/03/2021 (AVET DES LLUCANES X LEELOOSHA DU CLOS MILLETTE) Prod. Mme ROCHE ROBERT Marie-Christine Prop. M. CAESTEKER Alexis

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **5** [PRISHAZA DU CLOS MILLETTE](#)
LOF : 002220/00326 Tat : 250268600205439 née le 14/02/2019 (AVET DES LLUCANES X (CH) JAYAZA DU CLOS MILLETTE) Prod. Mme ROCHE-ROBERT Marie-Christine Prop. Mme ROCHE-ROBERT Marie-Christine
- Meilleur de Race**

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. GAINCHE Norbert

- TRES PROMETTEUR **6** [TITUS DU PIC D'ESPADE](#)
LOF : 004015 Tat : 250268780447993 né le 21/09/2022 (MADIRAN DU PIC D'ESPADE X SIARROUY DE LA PORTE DES TOUIM'S) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. Mlle CABROL Laetitia

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **7** [SOUM DU PIC D'ESPADE](#)
LOF : 003874/00140 Tat : 250268743923851 né le 08/05/2021 (MADIRAN DU PIC D'ESPADE X LOUVE DU PIC D'ESPADE) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. M. Mme SACLIER Alain et Patricia

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 2e EXCELLENT **8** [MERLIN DU CHAMP D'ONIX](#)
LOF : 003583 Tat : 250268731586007 né le 28/06/2016 (JUNIOR DU CHAMP D'ONIX X GEISHA BLUE DE LA PATONNIERE) Prod. Mlle VILLOT Armelle Prop. Mlle CABROL Laetitia

- 1er EXCELLENT **9** [OSCAR DE CHAMPCROSE](#)
LOF : 003830/00122 Tat : 211VGZ né le 30/04/2018 (ETAM DU MONT KERCHOUAN X DALIA DE CHAMPCROSE) Prod. M. REYNAUD Marc Prop. M. REYNAUD Marc
- Meilleur de Race**

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **10** [TILDE DE LA PORTE DES TOUIM'S](#)
LOF : 003973 Tat : 250269590714889 née le 19/07/2022 (PRINCE X OUTSOUME DE LA PORTE DES TOUIM'S) Prod. M. Mme SACLIER Alain et Patricia Prop. M. Mme SACLIER Alain et Patricia
- Meilleur de sexe Opposé / Jeune**

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain1er EXCELLENT **11** **SNOW DU CHAMP D'ONIX**

LOF : 037531/06009 Tat : 250268743878833 née le 01/05/2021 (NANOUC DU CHAMP D'ONIX X ICE BLACK DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. M. JACQUET Joris

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. GAINCHE Norbert1er EXCELLENT **12** **GUINNESS DU CHAMP D'ONIX**

LOF : 003298 Tat : 250269604423706 née le 16/11/2011 (EVEN DE LA VIE PASTORALE X ERELLE DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mlle CABROL Laetitia

BERGER DES PYRENEES à Poil Long**CLASSE BABY MALES - JUGE M. GAINCHE Norbert**TRES
PROMETTEUR **13** **VITAVI DU VAL DU VENT DORE**

LOSH : EN COURS Tat : 967000010535066 né le 03/12/2022 (MERLIN DU VAL DU VENT DORE X PEANUTS DU VAL DU VENT DORE) Prod. Mme PREHAT Françoise Prop. M. JAUNIN Steve

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. GAINCHE NorbertABSENT **14** **TORRENT DES DRAYERES**

LOF : 038200 Tat : 250268780483703 né le 26/08/2022 (GUPPY BLEU DU PIC D'ARBIZON X PASSION DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. PECOULT Alain1er EXCELLENT **15** **TAO DU LAC DE FAOUG**

LOF : 038083 Tat : 250268780264541 né le 01/06/2022 (LOU X OCCITANE DE L'ECIR) Prod. Mme AEBI Sabina Prop. M. GUILLERMAIN Jean-Philippe

3e EXCELLENT **16** **THOR BLUE DES DRAYERES**

LOF : 038065 Tat : 250268743998010 né le 01/05/2022 (H'UP X PRAIRIE DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mme VANRAES Catherine

4e EXCELLENT **17** **TIMBA DU PIC D'ARBIZON**

LOF : 038127 Tat : 250269591070681 né le 22/06/2022 (JALISCO DU PIC D'ARBIZON X PASTOURELLE DU PIC D'ARBIZON) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. Mme ZWERENZ Jeannette

2e EXCELLENT **18** **TWISTER DU CHAMP D'ONIX**

LOF : 038125/04481 Tat : 250268780220595 né le 04/01/2022 (PEGAZ DU CHAMP D'ONIX X IROISE DE KARDAILLAN) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme TRIMATIS Christelle

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. PECOULT AlainBON **19** **LICHEIROU DE L'OUSTAOU DE PADEL**

LOF : 034855/00586 Tat : 169HCB né le 27/11/2015 (ESCOUBAL DE L'OUSTAOU DE PADEL X J'AYRE DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. Mme POMARET Noëlle

EXCELLENT **20** **OS DU CHAMP D'ONIX**

LOF : 036373/01194 Tat : 250268732351510 né le 15/08/2018 (HELLO DU CHAMP D'ONIX X FLAVIAC DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mlle VILLOT Armelle Prop. M. BRAULT Michel

1er EXCELLENT **21** **OSIER DE L'OUSTAOU DE PADEL**

LOF : 036448/03224 Tat : 247NDK né le 21/12/2018 (COURTAL-CAUSSOU DE L'OUSTAOU DE PADEL X NINE BESTIOLAN) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. Mme AUDIBERT André et Agnès

ABSENT **22** **LOUD DES DRAYERES**

LOF : 036418 Tat : 250269608174802 né le 30/09/2018 (IAM DU CHAMP D'ONIX X MEETIC DES DRAYERES) Prod. Mlle GARCIA Nathalie Prop. Mme BOURRE Christine

4e EXCELLENT	23	<u>OWEN</u>	LOF : 036118/02582 Tat : 250269811500871 né le 25/04/2018 (FLOUCANEU X JUJUBE) Prod. M. BOVET Jean Prop. M CHAVANON Gérard
3e EXCELLENT	24	<u>PIWI DES TERRES DU KERALA</u>	LOF : 036702/03484 Tat : 250269811602263 né le 28/05/2019 (FOEHN DU PIC D'ARBIZON X MAHE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul
2e EXCELLENT	25	<u>POLLUX DES TERRES DU KERALA</u>	LOF : 036625 Tat : 250269811588737 né le 20/05/2019 (IAM DU CHAMP D'ONIX X ENTRE NOUS OPALE NOIRE) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. Mme FANTOU Caroline
CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. PECOULT Alain			
1er EXCELLENT	26	<u>IRATY DU LOGIS AUX DEUX PUIITS</u>	LOF : 033715/00423 Tat : 250268731015071 né le 25/08/2013 (GEDEON DU PIC D'ARBIZON X BLUME DE LA VALLEE D'OUAIL) Prod. Mme BIOJOUT Christine Prop. Mlle MAREY Christine
2e TRES BON	27	<u>LUMOS DE LA VIE PASTORALE DE VAP</u>	LOF : 034536 Tat : 250268500858686 né le 25/03/2015 (GISPET DE FONT D'ANDIOL X DOUGA DE LA VIE PASTORALE DE VAP) Prod. M. SERCLERAT Etienne Prop. M. JAUNIN Steve
CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. GAINCHE Norbert			
1er EXCELLENT	28	<u>JALES DE L'OUSTAOU DE PADEL</u>	LOF : 034081/00563 Tat : 124HRR né le 13/06/2014 (KORTOMALTE DE LA TUILE AU LOUP X GARINCHE DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. TALLON Hugues
Meilleur de Race / Vétéran			
CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. GAINCHE Norbert			
PROMETTEUR	29	<u>TRUFFE BLEUE DU CHAMP D'ONIX</u>	LOF : 038407 Tat : 250268780606812 née le 19/11/2022 (NIKO DU CHAMP D'ONIX X AENA LES PHEDRES) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme LINDEN Sophie
CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain			
2e EXCELLENT	30	<u>TAYA DE LA SEVE DES PYRENEES</u>	LOF : 038109 Tat : 250268780341238 née le 29/04/2022 (FIDJI I DE L'OUSTAOU DE PADEL X JAIZKIBEL DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. Mme CHOMANT Severine Prop. Mme CHOMANT Séverine
EXCELLENT	31	<u>TELI DE LA VALLEE D'OUAIL</u>	LOF : 037959 Tat : 250269100292459 née le 01/02/2022 (OSSAU DU PIC D'ESPADE X MASCOTTE DE LA VALLEE D'OUAIL) Prod. M. SIAUDEAU Gildas Prop. M. LABOUBE Daniel
TRES BON	32	<u>TESS DES TERRES DU KERALA</u>	LOF : 038013 Tat : 250268780101229 née le 24/03/2022 (OSIER DE L'OUSTAOU DE PADEL X MAHE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. Mme LABROUSSE Héléne
3e EXCELLENT	33	<u>TESS DU CLOSEAU DES TROIS FRENES</u>	LOF : 038031 Tat : 250268780307698 née le 30/03/2022 (OURS DU PIC D'ARBIZON X JIKETTE DU CLOSEAU DES TROIS FRENES) Prod. Mme THIERRY Maryse Prop. Mme THIERRY Maryse
1er EXCELLENT	34	<u>THEA DES DRAYERES</u>	LOF : 038067 Tat : 250268743998009 née le 01/05/2022 (H'UP X PRAIRIE DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
Meilleur Jeune			
4e EXCELLENT	35	<u>TOY DE LA LICORNE DU BERGONS</u>	LOF : 038181 Tat : 250269610358212 née le 21/07/2022 (IRATY DU LOGIS AUX DEUX PUIITS X P'BIBI) Prod. Mme MAREY Christine Prop. Mlle MAREY Christine

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **36** [SECCOTYNE BLEUE DU PIC D'ARBIZON](#)
 LOF : 037862 Tat : 250269590481640 née le 04/11/2021 (GUPPY BLEU DU PIC D'ARBIZON X KUMA DE MENDI-RIPA) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. Mme HUGUES Chantal
- 2e EXCELLENT **37** [SHIVA DU CHAMP D'ONIX](#)
 LOF : 037951/06017 Tat : 250268780137948 née le 13/10/2021 (PEGAZ DU CHAMP D'ONIX X OCARINA DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme LINDEN Sophie
- 4e EXCELLENT **38** [SNOW DE L'OUSTAOU DE PADEL](#)
 LOF : 037790 Tat : 250269590566409 née le 09/09/2021 (PINUS DE L'OUSTAOU DE PADEL X NEOU DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. Mme THORAX Michèle
- 3e EXCELLENT **39** [SUOMI](#)
 T.I. : ? Tat : 250269590476050 née le 02/08/2021 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. Mlle PICCA Ivane

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 3e EXCELLENT **40** [MAHE DES TERRES DU KERALA](#)
 LOF : 035155/00781 Tat : 250269812097342 née le 28/07/2016 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X ENTRE NOUS OPALE NOIRE) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul
- EXCELLENT **41** [PAILLETTE DU CHAMP D'ONIX](#)
 LOF : 036811/05909 Tat : 250268732599752 née le 03/05/2019 (HOQUET DU CHAMP D'ONIX X HEOLE DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme TRIMATIS Christelle
- ABSENT **42** [PASSION DES DRAYERES](#)
 LOF : 036868/05015 Tat : 250268732695843 née le 01/09/2019 (IAM DU CHAMP D'ONIX X GUESS DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
- EXCELLENT **43** [PELAGIE DES DRAILLES DE L'AIGOUAL](#)
 LOF : 036895 Tat : 250268743203918 née le 19/11/2019 (IRATY DU LOGIS AUX DEUX Puits X NOKILL DES DRAILLES DE L'AIGOUAL) Prod. M.Mmes MULLER A. et M. / GALLY S. Prop. Mme IMBERT Michelle
- EXCELLENT **44** [PRAIRIE DES DRAYERES](#)
 LOF : 036673/04998 Tat : 250268732649472 née le 07/05/2019 (CARBONE DU COURTAOU X MEETIC DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
- 4e EXCELLENT **45** [PURE DES TERRES DU KERALA](#)
 LOF : 036705/04996 Tat : 250269811588897 née le 28/05/2019 (FOEHN DU PIC D'ARBIZON X MAHE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul
- 2e EXCELLENT **46** [RAIOLE DE L'OUSTAOU DE PADEL](#)
 LOF : 037303 Tat : 250269590216519 née le 08/11/2020 (OSIER DE L'OUSTAOU DE PADEL X JAPE DU GRAND BESTIOLAN) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. Mme AUDIBERT André et Agnès
- EXCELLENT **47** [R'SAPHIR BLEUE DE LA CABENERE DE L'ESTAOU](#)
 LOF : 036961/05808 Tat : 250269811806167 née le 14/03/2020 (IAM DU CHAMP D'ONIX X OPALE DU MOULIN D'EBENE) Prod. M. Mme VANRAES Vincent et Catherine Prop. Mme RAVAUD Nathalie
- EXCELLENT **48** [SAIKA DU LAC DE FAOUG](#)
 LOF : 037586/05983 Tat : 250268743787806 née le 13/05/2021 (LOU X OCCITANE DE L'ECIR) Prod. Mme AEBI Sabina Prop. M. MOGNOL Michel
- TRES BON **49** [SETIE DU CHAMP D'ONIX](#)
 LOF : 037510 Tat : 250268743695118 née le 25/01/2021 (PEGAZ DU CHAMP D'ONIX X NYMPHES DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme PELLE Catherine

1er EXCELLENT	50	<u>SOAY HEAVENLY DE LA SEVE DES PYRENEES</u>
		LOF : 037551/06003 Tat : 250268743789857 née le 06/04/2021 (JALES DE L'OUSTAOU DE PADEL X IBAROLLE DE LA PASTORALE D'AUTEYRAC) Prod. Mlle CHOMANT Séverine Prop. Mme CHOMANT Séverine
Meilleur de sexe Opposé		
EXCELLENT	51	<u>SOLEDAD DU LAC DE FAOUG</u>
		LOF : 037587/05974 Tat : 250268743787811 née le 13/05/2021 (LOU X OCCITANE DE L'ECIR) Prod. Mme AEBI Sabina Prop. Mme AEBI Sabina
EXCELLENT	52	<u>SOPRANE DES TERRES DU KERALA</u>
		LOF : 037448/05979 Tat : 250269100237894 née le 16/01/2021 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X LUMIA DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. Mme FERAUD Nathalie
EXCELLENT	53	<u>SQUISHY DU CLOSEAU DES TROIS FRENES</u>
		LOF : 037497/05971 Tat : 250268743817155 née le 24/02/2021 (OUSTI DES HAIES DE CHENES VERTS X JIKETTE DU CLOSEAU DES TROIS FRENES) Prod. Mme THIERRY Maryse Prop. Mme THIERRY Maryse
CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain		
1er EXCELLENT	54	<u>NATIVE DE LA SEVE DES PYRENEES</u>
		LOF : 035891/02069 Tat : 250268732120396 née le 27/12/2017 (FIDJI I DE L'OUSTAOU DE PADEL X JAIZKIBEL DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. Mlle CHOMANT Séverine Prop. Mme CHOMANT Séverine
CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain		
1er EXCELLENT	55	<u>ORHY DU PIC D'ARBIZON</u>
		LOF : 035965 Tat : 250269811454143 née le 07/02/2018 (HEGI DE MENDI-RIPA X LORCA DU PIC D'ARBIZON) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. Mme ZWERENZ Jeannette
CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. GAINCHE Norbert		
1er EXCELLENT	56	<u>FAROLLE DE L'OUSTAOU DE PADEL</u>
		LOF : 031626/00231 Tat : 2GJF 733 née le 13/04/2010 (TAI DE L'OUSTAOU DE PADEL X SONALHAS DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. GAROUTE Gérard
3e EXCELLENT	57	<u>GAUFRETTE DOREE DE LA BERGERIE D'AYALA</u>
		LOF : 032473/00368 Tat : 250269604450253 née le 28/08/2011 (CAMBO DU CHAMP D'ONIX X V'TASHA DU CLOS DES GRIPHOSS) Prod. Mlle PERRET Sandrine Prop. Mme PERRET Sandrine
4e EXCELLENT	58	<u>INAOURA-LA-VIVE DE L'OUSTAOU DE PADEL</u>
		LOF : 033657/00585 Tat : 124HRA née le 10/10/2013 (ARAMITS DU PIC D'ESPADE X BARDANE DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. LIVEBARDON Marc
2e EXCELLENT	59	<u>JAIZKIBEL DE L'OUSTAOU DE PADEL</u>
		LOF : 034077/00633 Tat : 250268731262467 née le 13/06/2014 (KORTOMALTE DE LA TUILE AU LOUP X GARINCHE DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. Mme CHOMANT Séverine

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. GAINCHE Norbert

TRES PROMETTEUR	60	<u>TENNESSEE DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034988 Tat : 250268743757652 né le 11/08/2022 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS - KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT	61	<u>LOUKSOR DE ALBA DE LOS DANZANTES</u>
		LOE : 2624226 Tat : 941010000369223 né le 20/02/2022 ((CH) RIGLOS DE ALBA DE LOS DANZANTES X (CH) NAVARRE DE BIGERIONNES) Prod. M. Mme IRIGOYEN CLAVER Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
4e EXCELLENT	62	<u>TAHOE DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034718 Tat : 250268743758792 né le 30/03/2022 (MONET DE BIGERIONNES X OURASIE OR'ROYAL BEAUTY DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. CROUAN Yann
TRES BON	63	<u>THEO-D'OR DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034721 Tat : 250268743758668 né le 30/03/2022 (MONET DE BIGERIONNES X OURASIE OR'ROYAL BEAUTY DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. FERRANDIER Pascal
BON	64	<u>TIBERE L'EMPEREUR DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034594 Tat : 250268743757530 né le 14/02/2022 (MYSTERE DE LA PLAINE D'ASTREE X MACUMBA DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. VAN DEN BERGHE Serge
ABSENT	65	<u>TIT'OURS BLANC DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034800 Tat : 250268743758746 né le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. DEBUIRE Sébastien
2e EXCELLENT	66	<u>TRAPPEUR DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034799 Tat : 250268743758690 né le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
ABSENT	67	<u>TUMBESS DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034797 Tat : 250268743758686 né le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
3e EXCELLENT	68	<u>TYBALT DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034723 Tat : 250268743757803 né le 09/04/2022 (MYSTERE DE LA PLAINE D'ASTREE X NARDESS-K DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. PECOULT Alain		
1er EXCELLENT	69	<u>SORENE DE LA BERGERIE DES REINES</u>
		LOF : 034234 Tat : 250269590604113 né le 05/10/2021 (AMINES X MERVEILLEUSE DU HOGAN DES VENTS) Prod. M. LECUYER Alexandre Prop. M. JAUNIN Steve
3e TRES BON	70	<u>SPARROW DU DOMAINE DES PIERRES BLEUES</u>
		LOF : 034228 Tat : 250268502100605 né le 23/09/2021 (REBEL ROCHER DE LA VIERGE X NAYIA DU VAL DE MONTSERRAT) Prod. Mme PINCEEL Françoise Prop. Mme PINCEEL Françoise
2e EXCELLENT	71	<u>TOP GUN DE LA PLAINE D'ASTREE</u>
		LOF : 034608 Tat : 250268743758552 né le 06/01/2022 ((CH) MULDER DE LA PLAINE D'ASTREE X NORVEGE-AURORA'BOREALIS DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mme GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 2e EXCELLENT **72** **GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI**
 HR : 10082MP Tat : 191100002131372 né le 19/01/2021 (NUAGE BLEAU X DERRA YUNCO PATOU DE L'ORRI) Prod. M. GREGOVIC Stjepan Prop. Mme PINCEEL Françoise
- 1er EXCELLENT **73** **OUZOUS DE LA VALLEE DU GIROU**
 LOF : 032582/03506 Tat : 250268732286076 né le 11/04/2018 (MARTIN L'OURS DE LA VALLEE DU GIROU X JOENEJA DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne
- Meilleur de sexe Opposé
 TRES BON **74** **SAPHYR DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 033803 Tat : 250268723119221 né le 01/01/2021 (MAVERICK DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS-KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. OUSTRY Michel
- TRES BON **75** **SATURNE DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 033948 Tat : 250268743757927 né le 03/04/2021 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OURASIE OR'ROYAL BEAUTY DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. MOUTH Emmanuel
- TRES BON **76** **SIRIUS DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034184 Tat : 250268743758749 né le 22/04/2021 (MONET DE BIGERIONNES X MARQUISE ANGEL'BLANQUE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mme LAINS Marie
- ABSENT **77** **SLICE DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034195 Tat : 250268743758343 né le 24/04/2021 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X JYL-ANKHA DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. DAYON Lionel
- 4e EXCELLENT **78** **SNIEJOK DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 033789/03636 Tat : 250268723119209 né le 01/01/2021 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OBI-WAN KEN-OBI DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. LAURENT Jean-Pascal
- 3e EXCELLENT **79** **SOLARYS DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034196/03628 Tat : 250268743760654 né le 24/04/2021 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X JYL-ANKHA DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. GENIN Hughes

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **80** **JOLI NALDO DE LA BELLETIERE**
 LOF : 030327 Tat : 250268731100607 né le 04/02/2014 (KAZAN DE ALBA DE LOS DANZANTES X JAIME DE LA BELLETIERE) Prod. Mme LAGENDIJK Ingrid Prop. M. CLUDTS Eric

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. GAINCHE Norbert

- TRES PROMETTEUR **81** **THELMA DU DOMAINE DES PIERRES BLEUES**
 LOF : 034924 Tat : 250269591139758 née le 26/12/2022 (GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI X NAYIA DU VAL DE MONTERRAT) Prod. Mme PINCEEL Françoise Prop. M. KARL Alain

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. GAINCHE Norbert

- TRES PROMETTEUR **82** **TOSCANE DE LA VALLEE DU GIROU**
 LOF : 034852 Tat : 250269610571369 née le 25/09/2022 (MARTIN L'OURS DE LA VALLEE DU GIROU X ELECTRA) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- ABSENT **83** **SYMPHONY PASTORALE DE LA FORET DU PETIT SOUPE**
 LOF : 034464 Tat : 250269100277395 née le 24/12/2021 (C'HALOURS APALTASUNEZ X MOLENE DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE) Prod. Mme M. TRICOT Valérie et David Prop. Mme PINCEEL Françoise

- 2e EXCELLENT **84** **TORNADE DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034804 Tat : 250268743758893 née le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
- 3e EXCELLENT **85** **TOUNDR A DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034805 Tat : 250268743758511 née le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
- 1er EXCELLENT **86** **TOURMALINE DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034722 Tat : 250268743757806 née le 09/04/2022 (MYSTERE DE LA PLAINE D'ASTREE X NARDESS-K DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **87** **SIADOUX DE LA VALLEE DU GIROU**
 LOF : 034192 Tat : 250269610159974 née le 08/08/2021 (VI'SKALY'S ISPECI PA RECI X NAVARRE DE LA VALLEE DU GIROU) Prod. Mme GALIANA Evelyne Prop. Mme GALIANA Evelyne
- 2e EXCELLENT **88** **Tsunami DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034593 Tat : 250268743758890 née le 27/01/2022 (MONET DE BIGERIONNES X NIAGARA FALLS DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mme GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 4e EXCELLENT **89** **PHIBY DU VAL DE PYRENE**
 LOF : 032929 Tat : 250268732540591 née le 16/02/2019 (MACLOU DU VAL DE PYRENE X ARTEMIS OF PANLAND) Prod. Mme AVELINI Andrée Prop. M. CLUDTS Eric
- 1er EXCELLENT **90** **ROMANCE-ORRI DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 033896/04542 Tat : 250268743623273 née le 25/11/2020 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X NUNTIUM STELLAM MORE MAJORUM DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle
- Meilleur de Race**
- 3e EXCELLENT **91** **ROSALIE DU PIC DE VISCOS**
 LOF : 033618/04525 Tat : 250269590279724 née le 28/10/2020 (VI'SKALY'S ISPECI PA RECI X IO'NIE DU PIC DE VISCOS) Prod. M. COCKENPOT Benoit Prop. M. REYNAUD Marc
- 2e EXCELLENT **92** **SCULLY DE LA PLAINE D'ASTREE**
 LOF : 034198/04540 Tat : 250268743756913 née le 24/04/2021 ((CH) OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X (CH) JYL-ANKHA DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

Liste des exposants
R.E. Chiens Pyrénéens - Grospierres (07) dimanche 07 mai 2023

A

AEBI Sabina ()	51
AUDIBERT André et Agnès Les Pauzes 07110 BEAUMONT	21-46

B

BOURRE Christine ()	22
BRAULT Michel 1, allée Kipling 26000 VALENCE	20

C

CABROL Laetitia 2351, route de Maraussan 34500 BEZIERS	6-8-12
CAESTEKER Alexis ()	4
CHAVANON Gérard 25, Chemin de Manicieux 07100 ROIFFIEUX	23
CHOMANT Séverine 29, rue Lucie Aubrac 76120 LE GRAND QUEVILLY	30-50-54-59
CLUEDTS Eric ()	80-89
COUMARIN Jean-Paul ()	24-40-45
CROUAN Yann ()	62

D

DAYON Lionel ()	77
DEBUIRE Sébastien ()	65

F

FANTOU Caroline ()	25
FERAUD Nathalie ()	52
FERRANDIER Pascal ()	63

G

GALIANA Evelyne 2369, route de la Mouissagues 31620 GARGAS	73-82-87
GARCIA Nathalie 13 B, avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANCON	14-34-42-44
GAROUTE Gérard L'Etoile du Berger Route de St Joseph 05220 LE MONETIER LES BAINS	56
GENIN Hughes ()	79
GINON Marie-Raphaëlle 739, route de Baume de Transit 84820 VISAN)-61-66-67-68-71-84- 85-86-88-90-92
GUICHARD Catherine ()	1
GUILLERMAIN Jean-Philippe ()	15

H

HUGUES Chantal Soleil Rouge 173, chemin de la Poterie 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL	36
---	----

I

IMBERT Michelle 7, rue Jean Palach 42100 ST ETIENNE	43
---	----

J

JACQUET Joris ()	11
JAUNIN Steve ()	13-27-69

K

KARL Alain ()	81
---------------	----

L

LABOUBE Daniel ()	31
LABROUSSE H�el�ene ()	32
LAINS Marie ()	76
LAURENT Jean-Pascal 445, rue Haussapied 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	78
LINDEN Sophie 4, lotissement la Ch�enaie 40210 SOLFERINO	29-37
LIVEBARDON Marc 9, Mont�ee de Rapignat 63300 THIERS	58

M

MAREY Christine Le Roujayret 1928, route de Lacapelle 46120 TERROU	26-35
MOGNOL Michel ()	48
MOUTH Emmanuel ()	75

O

OUSTRY Michel D 979 La Perier SARL 30470 AIMARGUES	74
--	----

P

PELLE Catherine 48, chemin de la Madone 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU	49
PERRET Sandrine 10, rue Ren�e Boisse 26100 ROMANS SUR ISERE	57
PICCA Ivane 20, route du Mollard 38140 ST BLAISE DU BUIS	39
PINCEEL Fran�oise 2, rue de Floyon Les Grands Cailloux 02260 PAPLEUX	70-72-83
POMARET No�elle Quartier Vianet 07110 VINEZAC	19

R

RAVAUD Nathalie 36, rue des Cultivateurs 65000 TARBES	47
REYNAUD Marc Champcrose 05400 CHABESTAN	9-91
ROCHE-ROBERT Marie-Christine 2882, rue des Vignerons 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	2-3-5

S

SACLIER Alain et Patricia Le Bois Jean Renaud 83, route du Fleuve 44450 ST JULIEN DE CONCELLES	7-10
--	------

T

TALLON Hugues 13, avenue de Tresum 74000 ANNECY	28
THIERRY Maryse 421, route du Puy de Sirac 24190 ST JEAN D'ATAUX	33-53
THORAX Mich�ele ()	38
TRIMATIS Christelle ()	18-41

V

VAN DEN BERGHE Serge ()	64
VANRAES Catherine ()	16

Z

ZWERENZ Jeannette Spatelweg 19 54316 PLUWIG (ALLEMAGNE)	17-55
---	-------



RÉUNION DES AMATEURS
DE CHIENS PYRÉNÉENS

RACP créée en 1923, Siège social :
Office du Tourisme, Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées)
Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901
Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique.

Sites internet :

www.chiens-des-pyrenees.com www.centrale-canine.fr/reunion-des-amateurs-de-chiens-pyreneens-racp

LE COMITÉ DE LA RACP

• *Anciens présidents*

Bernard SENAC LAGRANGE † de 1923 à 1954

Charles DUCONTE † de 1954 à 1986

Guy MANSENCAL de 1986 à 2000

Alain PECOULT de 2000 à 2018

Jean-Bernard MOINGS de 2018 à 2019

• *Présidents d'honneur*

Guy MANSENCAL

25 rue Fleming 65000 Tarbes

Alain PECOULT

La Bourguine, 3917 route de Pertuis

84460 Cheval Blanc

• *Président*

Norbert GAINCHE

2 La Ville Auffray

35580 Goven

06 33 56 87 26 norbert.gainche@orange.fr

• *Vice-Président*

Benoît COCKENPOT

Hameau de Bordes

65400 Vier-Bordes

05 62 97 10 78 bcockenpot@free.fr

• *Secrétaire*

Alain SACLIER

83 route du Fleuve

44450 Saint-Julien-de-Concelles

02 40 06 20 36 alain@saclier.fr

• *Trésorière*

Sylvie TREILLE

18 bis Rue de l'Église

28700 Aunay-sous-Auneau

02 37 31 89 13 treille.sylvie@orange.fr

• *Administrateurs*

Séverine CHOMANT

15 rue Faidherbe

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Tel : 06 62 53 74 78 sevcho@hotmail.fr

Véronique FARNOUX-RICHAUD

226 impasse du Murier

84810 Aubignan

Tel : 06 08 31 62 07 / 04 90 65 73 84

veroniquefarnoux@gmail.com

Hervé HUGUES

Soleil Rouge

187 chemin de la Poterie

83600 Les Adrets-de-l'Estérel

Tel : 06 27 32 16 91 / 04 94 82 24 57

hervehugues@free.fr

Françoise NAZELLI

244 Rue de Champagne

33820 Saint-Aubin-de-Blaye

05 57 32 97 51 francoise.nazelli@wanadoo.fr

Marie Christine ROCHE ROBERT

2882 rue des vigneron

30560 Saint Hilaire de Brethmas

Tél : 06 84 23 38 37

christine.roche14@orange.fr

Bruno ROUILLON

La Croix Blanche. Bourgneuf-en-Retz

44580 Villeneuve-en-Retz

06 70 32 22 85 bruno-rouillon@orange.fr

Valérie TRICOT

Les Marchais

49400 Distre

06 62 93 54 10 vd.tricot@orange.fr

Armelle VILLOT

Bornière

03440 Saint-Hilaire

06 60 02 03 13 armelle.villot03@gmail.com

